

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE À TERME NEF PRO

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

ÉTAPE 1

Complétez, datez et signez le bulletin de souscription au Compte à Terme Nef Pro.

ÉTAPE 2

Joignez obligatoirement les pièces justificatives ci-dessous pour chaque titulaire, **personne morale**.

Cochez les cases au fur et à mesure afin de ne rien oublier.

☐ Le formulaire d'auto-certification fiscale.

ASSOCIATIONS

☐ Un justificatif d'activité :

➤ Copie certifiée conforme à l'original des statuts de l'organisme à but non lucratif, datés, signés par le représentant légal, Extrait du Journal Officiel ayant publié la déclaration de constitution ou à défaut récépissé de déclaration en préfecture, Fiche INSEE pour les associations possédant un SIREN et un code NAF, Règlement intérieur.

➤ Extrait original de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (extrait K-bis) de moins de trois mois.

☐ Un justificatif d'adresse du siège social de moins de 3 mois :

➤ Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphonie ou de multimédia, Avis d'échéance de loyer.

☐ Un justificatif des nominations et pouvoirs :

➤ Délibération de l'Assemblée Générale désignant les dirigeants de l'association, Extrait de délibération de l'organe habilité désignant les représentants de l'association autorisés à effectuer les démarches d'ouverture et de fonctionnement du compte bancaire, Pièce(s) d'identité(s) du représentant légal, Pièce(s) d'identité(s) du ou des mandataires, dépôt d'un spécimen de signature pour les personnes justifiant de pouvoirs.

☐ Justificatifs d'activité économique : Bilan / Compte de résultat et ses annexes.

SOCIÉTÉS

☐ Un justificatif de domicile et d'activité : Extrait original de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (extrait K-bis) de moins de trois mois, Copie certifiée conforme à l'original des statuts de la société, datés, signés par le gérant ou le représentant légal.

☐ Un justificatif des nominations et pouvoirs : Copie de la décision portant la nomination du ou des gérants (SARL, EURL) ou copie du procès-verbal de nomination des dirigeants par le CA (SA), Pièce(s) d'identité(s) (voir ci-dessus) du représentant légal, Pièce(s) d'identité(s) (voir ci-dessus) du ou des mandataires ;

☐ Un justificatif d'activité économique : Bilan / Compte de résultat et ses annexes.

PROFESSIONNELS PERSONNES PHYSIQUES

☐ Pour toute demande de souscription au CAT Nef Pro, reportez-vous au bulletin de demande de souscription disponible à la rubrique Particuliers>Compte à Terme sur notre site Internet.

ÉTAPE 3

Envoyez votre dossier de souscription et l'ensemble des pièces justificatives à la Nef, immeuble Woopa, 8 avenue des Canuts, 69517 Vaulx en Velin Cedex. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site www.lanef.com rubrique Professionnels.

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE À TERME NEF PRO

N° client : 053431

TITULAIRE

ORGANISME

Dénomination ou Raison sociale : ICEA INITIATIVE CITOYENNE POUR UNE ENERGIE ALTERNATIVE

Forme Juridique : SCIC SAS

Adresse du siège social : LE PERISCOPE, 7 RUE HERMES,

Code postal : 31520 Ville : RAMONVILLE-SAINT-AGNE Pays : FRANCE

Téléphone :

Courriel :

N° SIRET : 82242948600035

Code NAF : 3511Z

REPRÉSENTANT LÉGAL / DIRIGEANT

Nom et Prénom : jean-Paul GARDETTE

Qualité : Président

Nom et Prénom du signataire (si différent du représentant légal*) :

Qualité du signataire :

Le signataire, s'il est différent du représentant légal, devra justifier des pouvoirs qui lui sont confiés et une copie de ces pouvoirs devra être annexée à la présente demande.

COORDONNÉES

La Nef et le Titulaire du CAT Nef Pro conviennent de communiquer par courrier postal, courriel ou téléphone aux coordonnées complétées par le Titulaire ci-dessus.

Le Titulaire est informé que l'accès aux services de banque en ligne nécessite la communication d'une adresse courriel valide.

Il s'engage à communiquer à la Nef tout changement des coordonnées précitées.

VERSEMENT

Pour ouvrir mon Compte à Terme Nef Pro, je verse la somme de : _____ € (minimum 5 000 €).

☐ Par chèque n° _____ émis à partir d'un compte bancaire au nom de l'organisme du montant du versement à l'ordre de votre organisme (avec votre signature au verso).

☒ Je souhaite utiliser la somme de : _____ € disponible sur mon compte courant Nef Pro
n° 00534310019

Pour les dépôts < 10 000€, les intérêts seront automatiquement capitalisés.

Pour les dépôts ≥ 10 000€, cocher l'une de ces deux cases :

☐ capitalisation des intérêts

☐ règlement annuel des intérêts par virement (merci de joindre un RIB)

DURÉE

Le Compte à Terme Nef Pro est ouvert dans les livres de la Société financière de la Nef pour une durée de : _____ (minimum 3 mois).

Pour plus d'informations, reportez-vous aux Conditions générales et particulières de l'épargne et informations sur les parts sociales.

TAUX

Le taux qui s'applique est le taux en vigueur à la date de votre souscription : grille des taux disponible sur lanef.com.

ORIENTATION DE MON ÉPARGNE

Je souhaite orienter mon épargne dans le domaine suivant (cocher une seule des 4 cases) :

- ☐ Écologie ☐ Social ☐ Culturel ☐ Au gré de la Nef

RÉMUNÉRATION

(cocher un seul des deux choix : minoration de la rémunération ou conserver l'intégralité de mes intérêts)

- ☐ **Choix 1 :** je souhaite minorer la rémunération de mon épargne et ainsi je contribue à minorer le taux d'emprunt proposé aux porteurs de projet de la Nef.

Je minore ma rémunération de : ☐ 25% ☐ 50% ☐ 75% ☐ 100%

Exemple : en minorant ma rémunération de 75% de mes intérêts, si le taux est de 1%, je toucherai 0,25%

*Vous pouvez retrouver la grille des taux sur notre site Internet > Tarifs et taux Professionnels

- ☐ **Choix 2 :** je souhaite conserver l'intégralité de mes intérêts.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Passé un délai incompressible de 32 jours, le titulaire peut à tout moment retirer les fonds déposés sur son Compte à terme.

La demande de retrait anticipé doit être notifiée par le titulaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception accompagnée d'une pièce d'identité. Un délai de préavis de 32 jours calendaires court à compter de la réception par la Nef de la lettre recommandée.

Le retrait anticipé doit être total et entraîne la clôture du compte. Le retrait partiel n'est pas autorisé.

Les intérêts de l'année du remboursement anticipé seront calculés au taux nominal en vigueur au moment de l'ouverture du compte à terme pour la durée effectivement courue jusqu'à la date de remboursement du compte à terme.

Calcul de la pénalité de remboursement anticipée :

- Si le retrait anticipé intervient dans le mois qui suit l'ouverture, aucune pénalité ne sera prélevée, ni aucun intérêt versé.
- Si le compte à terme a été ouvert depuis plus de 32 jours, le remboursement s'effectuera moyennant le paiement d'une pénalité de rupture anticipée qui sera prélevée sur les intérêts restant à verser (Intérêts Courus Non Échus). Cette pénalité est de -0,15% par rapport au taux initial de souscription, sans qu'elle puisse porter à un taux d'intérêt négatif. *Exemple : pour un CAT de 0,10%, la pénalité appliquée sera de 0,10%.*

Modalité de paiement de la pénalité de remboursement anticipé :

Le montant de la pénalité sera déduite du versement net du dépôt.

AUTRES INFORMATIONS

Comment avez-vous connu la Nef ?

- ☐ Je suis déjà sociétaire ☐ Entourage ☐ Salon et Manifestations ☐ Internet ☐ Média
☐ Groupe local Nef ☐ Partenaire Nef ☐ Autre : _____

ACCEPTATION DES CONDITIONS ET SIGNATURES

Le représentant légal certifie sur l'honneur que les informations fournies sur ce formulaire, qui sont nécessaires à l'ouverture de mon Compte à Terme Nef Pro, sont exactes et sincères.

Le représentant légal s'engage à informer la Nef de tout changement pouvant affecter la situation de l'organisme et notamment en cas de changement de domiciliation, ainsi que de tout changement de circonstances rendant les informations contenues dans le présent bulletin incorrectes.

Le représentant légal accepte l'ensemble des conditions liées à l'ouverture et au fonctionnement du CAT Nef Pro précisées dans les conditions générales de l'épargne, le guide tarifaire et la grille des taux qui ont été communiquées par la Nef et dont le représentant légal affirme avoir pris connaissance au moment de la signature du présent bulletin.

Le représentant légal reconnaît avoir été informé que conformément aux conditions générales de l'épargne en vigueur, il bénéficie d'un droit de rétractation dans un délai de 14 jours calendaires. Il peut exercer ce droit en téléchargeant le bordereau de rétractation sur le site <http://www.lanef.com>.

☐ **Le représentant légal atteste avoir reçu et pris connaissance de l'information précontractuelle du CAT Nef pro.**

La remise de la présente demande n'engage pas la Nef qui se réserve la décision de procéder ou non à l'ouverture du compte demandée.

☐ **J'accepte que la Société Financière de la Nef, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite des données me concernant pour la création, la gestion et le suivi de mon contrat, conformément aux réglementations en vigueur. Pour davantage de détails sur le traitement de mes données, notamment la durée de conservation, les destinataires ainsi que mes droits dont je dispose, je peux consulter la notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel de La Nef présente sur le site www.lanef.com.**

Pour finaliser votre souscription, merci de cocher la case concernant le traitement des données à caractère personnel.

Le représentant légal atteste avoir conservé une copie du présent bulletin.

Si je souhaite recevoir mon relevé sous format papier à mon domicile, je coche la case suivante : ☐

J'accepte de recevoir des offres de la Nef pour des produits et services non analogues à ceux souscrits aujourd'hui : ☐ oui ☐ non

J'accepte que la Nef m'envoie des offres de ses partenaires : ☐ oui ☐ non

Fait à : _____ le : _____ / _____ / _____

Signature du Président du Directoire :

**Signature du représentant légal
ou de la personne ayant pouvoir :**



Bernard Horenbeek

Garantie des dépôts dans les Établissements de Crédit : Conformément à l'article L.312-4 et suivants du Code Monétaire et Financier, les établissements de crédit agréés en France adhèrent à un fonds de garantie des dépôts qui a pour objet d'indemniser les déposants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou autres fonds remboursables. Le Fonds de Garantie des Dépôts et des Résolutions, créé par la loi du 25 juin 1999 sur l'épargne et la sécurité financière, a pour mission principale d'indemniser aussi rapidement que possible les déposants, mais dans certaines conditions et en particulier dans la limite d'un plafond de 100 000 €, lorsque l'établissement auquel ils ont confié leurs avoirs ne peut plus faire face à ses engagements. Pour plus de détails : www.garantiedesdepots.fr.